

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08. 069

L'An deux Mille Huit, le 23 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 juin 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 17 juin 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux;

ETAIENT REPRESENTES :

Mme PELTIER représentée par Mme LECOMTE
Mme CHABANEAU représentée par Mme CROUÉ
M. COEURET représenté par M. DENIS
Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CONSTRUCTION DE VESTIAIRES RUGBY AU STADE MATET SOUS
FORME DE BATIMENT « CLÉS EN MAIN » : ATTRIBUTION DU MARCHE
NEGOCIE**

RAPPORTEUR : M. DENIS

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN a décidé, après diverses études, d'engager la construction d'un bâtiment neuf correspondant aux exigences de la fédération de rugby et comprenant les locaux suivants :

- 4 vestiaires + 2 locaux de 14 douches chacun
- Local arbitre
- Local infirmerie / antidopage
- Bloc sanitaires pour le public

La Ville de Royan a lancé une procédure de marché négocié, en application des articles 35, 40, 65 et 66 du Code des Marchés Publics, pour la construction d'un bâtiment « clés en main ». Cette opération inclue la prestation de conception, les travaux de terrassement, la construction de la dalle et des réseaux, la fourniture des éléments et leur pose, étant précisé qu'il appartiendra au titulaire de déposer et d'obtenir un permis de construire.

Un avis d'appel à candidatures a été lancé au B.O.A.M.P. le 05 mars 2008. Six candidatures sont parvenues le 26 mars 2008 et cinq ont été retenues. Quatre entreprises ont transmis leurs offres pour le 24 avril 2008.

Au vu du rapport établi par les Services Techniques, les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis le 17 juin 2008 ont décidé d'attribuer le marché négocié à l'entreprise I.M.C. de Rochefort du Gard (30650) pour un montant de 373 558,64 €TTC option auvent comprise.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis favorable de la commission des travaux du 15 mai 2008,
- VU l'avis de la commission d'appel d'offres du 17 juin 2008,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la procédure de marché négocié menée en vue de l'attribution du marché relatif à la construction de vestiaires rugby au stade Matet sous forme de bâtiment « clés en main »,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à conclure et à signer le marché à intervenir avec l'entreprise I.M.C. de Rochefort du Gard pour un montant estimé à 373 558,64 €TTC option auvent comprise,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire nécessaire à la réalisation de ce projet,
- d'imputer les dépenses au budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 juin 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT